

Pour une RÉGION MÉTROPOLITAINE COMPÉTITIVE

Les attentes de la CMM pour le prochain gouvernement du Québec



Communauté métropolitaine
de Montréal

Pour une RÉGION MÉTROPOLITAINE COMPÉTITIVE

Quatre priorités :

- Mobilité durable
- Plaines inondables
- Matières résiduelles
- Territoire attractif

Un dialogue continu CMM Gouvernement du Québec

- Tenir une rencontre de la TQMMAD à l'automne 2018



Communauté métropolitaine
de Montréal

Soutenir une mobilité durable

- **Appuyer** la planification métropolitaine
- **Accélérer** les investissements en transport **collectif et actif**
- **Maintenir** la contribution des municipalités à un maximum de 30 %
- **Accorder** de nouvelles sources de financement
- **Renforcer** la coordination avec Mobilité Montréal

Assurer la résilience des plaines inondables

- **Appuyer** la mise en œuvre du Plan Archipel
- **Déléguer** à la CMM la compétence de la gestion des plaines inondables

Améliorer la gestion des matières résiduelles

- **Moderniser** l'industrie du recyclage
- **Élargir** la consigne à l'ensemble des contenants de verre et de plastique
- **Interdire** les emballages non recyclables

Maintenir l'attractivité du territoire

- **Renouveler** la participation gouvernementale à la Trame verte et bleue et aux quartiers TOD
- **Assurer** un financement prévisible et adéquat pour le logement social
- **Contribuer** à la mise en valeur des terrains industriels avec contraintes



**Communauté métropolitaine
de Montréal**

**EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 13 septembre 2018 à 9 h 10**

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal
(par téléphone) ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE18-149

**ATTENTES DE LA COMMUNAUTÉ POUR LE PROCHAIN GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

Il est résolu d'adopter le document, joint à la présente résolution pour
en faire partie intégrante, « Pour une région métropolitaine
compétitive : les attentes de la CMM pour le prochain gouvernement du
Québec » et, le cas échéant, en autoriser la publication et en
transmettre une copie au premier ministre du Québec ainsi qu'aux chefs
des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

Certifié conforme

Secrétaire

LES ATTENTES DE LA CMM

L'essor du Québec est le fruit du développement de l'ensemble de ses régions. La région métropolitaine de Montréal, où près de la moitié de la population du Québec réside et qui produit plus de la moitié du PIB du Québec, contribue largement à ce développement. Si le Grand Montréal performe, c'est tout le Québec qui en bénéficie. Ainsi, en améliorant la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal, l'ensemble des régions en tire des avantages.

Depuis 2001, les 82 municipalités du Grand Montréal disposent, avec la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une organisation pour planifier, coordonner et financer à l'échelle métropolitaine les grands enjeux relatifs à l'aménagement et au développement du territoire. Son conseil d'administration est composé de 28 élus municipaux qui sont représentatifs des cinq secteurs regroupant les 82 villes de la CMM, soit Laval, Longueuil, Montréal, la couronne Sud et la couronne Nord. La présidence de la CMM est assurée par la mairesse de la Ville de Montréal.

Dans la réalisation de ses différentes activités, la Communauté collabore avec plusieurs partenaires parmi lesquels figure, au premier chef, le gouvernement du Québec. Cette étroite collaboration est essentielle pour assurer l'atteinte des différents objectifs qui ont été fixés dans les outils de planification, notamment par la mise en œuvre des programmes métropolitains.

4

Au fil des années, la Communauté s'est dotée d'outils de planification et de financement dans l'exercice de ses compétences. Ces plans sont reconnus comme des outils importants de planification, fixant des objectifs ambitieux pour la région. Pour en savoir plus au sujet des plans et des objectifs de la Communauté :

- le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
- le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020
- le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020
- le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA)
- le Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles
- la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024
- la Stratégie de mise en valeur des espaces industriels
- le Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

Principaux objectifs poursuivis par la Communauté

AMÉNAGEMENT	TRANSPORT	ÉCONOMIE	LOGEMENT	ENVIRONNEMENT
Concentrer 60 % de la croissance des ménages dans les aires TOD d'ici 2031	<p>Hausser à 35 % la part modale du transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2031</p> <p>Hausser à 3,8 % la part modale du vélo d'ici 2031</p>	<p>Obtenir 2,3 % de croissance annuelle moyenne du PIB d'ici 2030</p> <p>Atteindre 5,5 % du taux de chômage, ce qui correspond au plein emploi d'ici 2030</p> <p>Hausser à 55 % la part des 25 à 34 ans qui ont un grade universitaire d'ici 2030</p>	Réduire la part des ménages locataires qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement	<p>Hausser les superficies protégées à 17 % pour 2031</p> <p>Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal</p> <p>Recycler 60 % de la matière organique</p> <p>Valoriser 95 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte</p>

5

Dans le contexte actuel, plusieurs enjeux d'aménagement de développement du territoire nécessitent la collaboration du gouvernement. C'est dans cet esprit de dialogue continu avec le futur gouvernement qui sera formé en octobre 2018 que la CMM présente ses priorités.

Pour en savoir plus sur les objectifs de la Communauté :

- le Suivi du PMAD 2012-2018
- le Bilan économique du Grand Montréal, 2017

SOUTENIR UNE MOBILITÉ DURABLE

Si le Grand Montréal se positionne avantageusement parmi les régions de plus de deux millions d'habitants en matière de part modale du transport en commun et du transport actif, la région connaît en même temps d'importants problèmes de congestion. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM mise sur la modernisation et le développement d'un réseau de transport en commun métropolitain.

En juin dernier, le conseil de la Communauté a adopté des orientations et des attentes pour le développement du transport collectif dans la région métropolitaine. Celles-ci sont aujourd'hui le cadre de référence pour les organismes en transport de la région. Elles s'inscrivent dans un contexte de recherche d'une mobilité plus sobre et plus durable, car si la mobilité est un facteur évident de compétitivité et d'attractivité du territoire, elle se doit d'être plus économe au plan énergétique et environnemental, au plan spatial et foncier et sur le plan strictement financier.

Le gouvernement du Québec s'est engagé dans le budget 2017-2018 à soutenir financièrement la réorganisation du transport en commun dans la région métropolitaine. Des sommes ont été prévues pour maintenir la part des contributions municipales. Il faut s'assurer que la contribution financière du gouvernement soit maintenue ou ajustée pour que la part des contributions municipales n'excède pas 30 %. La Communauté demande au prochain gouvernement d'entreprendre ces actions afin de soutenir une mobilité durable :

- **Appuyer la planification métropolitaine en cours.**
- **Accélérer les investissements nécessaires à l'amélioration et au développement du transport collectif et actif, en bonifiant et en simplifiant les programmes d'aide.**
- **Assurer des assises financières solides au transport collectif métropolitain tout en maintenant la contribution des municipalités à un maximum de 30 %, tel que fixé dans la politique de financement.**
- **Accorder de nouvelles sources de financement hors du champ foncier pour bonifier le cadre financier du futur plan stratégique de l'ARTM.**
- **S'assurer que Mobilité Montréal continue efficacement son travail de coordination des chantiers dans la région métropolitaine.**

Rappelons que Mobilité Montréal a été mis sur pied en juin 2011. Son mandat est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation lors des chantiers.

Pour en savoir plus sur les orientations et attentes de la CMM à l'égard du Plan stratégique de développement de l'ARTM

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20180621_OrientationsAttentesARTM.pdf

ASSURER LA RÉSILIENCE DES PLAINES INONDABLES

Au printemps 2017, plusieurs municipalités et arrondissements de la région métropolitaine ont été durement touchés par une crue exceptionnelle des eaux. Dans les mois qui ont suivis, la Communauté s'est dotée du Plan Archipel qui vise à modéliser les inondations et leurs impacts sur le territoire de façon à améliorer la résilience du Grand Montréal. Les réflexions publiques qui ont suivi les inondations de 2017 ont attiré l'attention sur l'importance de revoir le cadre normatif encadrant l'utilisation des zones sujettes aux inondations. Elles ont également mis en lumière la nécessité de se doter d'une vision métropolitaine de l'enjeu des inondations, en particulier dans le contexte de forte urbanisation du Grand Montréal et considérant l'interdépendance existant entre les divers plans d'eau de l'archipel et les municipalités.

Dans ce contexte, la Communauté demande au prochain gouvernement de :

- **Appuyer la mise en œuvre du Plan Archipel en déléguant à la CMM la compétence de la gestion des plaines inondables sur le territoire du Grand Montréal.**

La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) est actuellement appliquée de manière variable par les municipalités. L'identification différenciée des zones inondables et les disparités subsistant dans les critères entourant l'émission de permis de construction d'une municipalité à une autre témoignent de l'absence de vision métropolitaine des enjeux liés aux inondations. Le développement du territoire doit contribuer à accroître la résilience de la région métropolitaine afin de mettre en place une gestion intégrée et harmonisée des risques d'inondations dans le Grand Montréal. L'aménagement en zone inondable doit par conséquent être encadré de façon à assurer la cohérence sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Nous demandons au gouvernement du Québec de confier à la CMM, dans le cadre d'un projet-pilote, la responsabilité d'assurer la gestion de l'aménagement résilient des zones inondables. À travers ce projet, la CMM serait responsable d'élaborer et d'adopter un règlement encadrant les constructions, les ouvrages et les travaux compatibles avec les principes de la résilience. Elle serait en outre responsable de l'émission de permis pour les projets jugés positivement à l'égard de ces principes.

Pour en savoir plus sur le Plan Archipel de la CMM

<http://cmm.qc.ca/fr/champs-intervention/amenagement/dossiers-en-amenagement/inondations/>

AMÉLIORER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Périodiquement, l'industrie québécoise du recyclage vit des crises et des soubresauts qui nécessitent une intervention des administrations publiques. La plus récente a été provoquée par la décision des autorités chinoises de fermer leurs frontières à l'achat de matières recyclables. Depuis, diverses initiatives ont été mises en œuvre pour sauver à court terme l'industrie québécoise de la récupération et du recyclage.

Un des principaux objectifs du second Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR) de la Communauté consiste à porter le taux de recyclage des matières de 59 % à 70 %. La Communauté est donc préoccupée par cette crise que traverse présentement l'industrie du recyclage.

La Communauté est notamment d'avis que des emballages non recyclables devraient être bannis et que les tarifs de la consigne devraient être modernisés. La liste des contenants consignés devrait par ailleurs être révisée et étendue.

La liste des matières acceptées dans la collecte sélective devrait être révisée et uniformisée.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, la CMM demande de :

- **Moderniser l'industrie du recyclage et en faire une véritable filière industrielle.**
- **Élargir la consigne à l'ensemble des contenants de verre et de plastique.**
- **Interdire les emballages non recyclables.**

Pour en savoir plus sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/plans-en-environnement/plan-metropolitain-de-gestion-des-matieres-residuelles/>

<http://tbpmgmr.cmm.qc.ca/swf/main.php>

MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La Trame verte et bleue

Dans une grande région métropolitaine comme le Grand Montréal, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels sont essentielles à un développement durable. Un équilibre doit continuellement être recherché entre la croissance de l'urbanisation et les efforts de protection et de mise en valeur de ces milieux naturels.

Prévue par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Trame verte et bleue du Grand Montréal s'articule autour d'un ensemble de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréotouristiques tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels. Avec cette Trame verte et bleue, la Communauté est confiante de gagner son pari de contribuer à la qualité de vie des citoyens et à l'attractivité du territoire métropolitain.

Dans les six dernières années, plus de 40 projets partout sur le territoire ont permis de jeter les bases de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Forte de cette expérience positive, la Communauté demande au prochain gouvernement de :

- **Reconduire son appui financier au programme de la Trame verte et bleue afin de poursuivre les efforts pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels.**

Par cet appui, le gouvernement répondrait positivement à la demande maintes fois renouvelée du comité exécutif de la CMM de prévoir, pour les années 2019 à 2023, un financement de 150 M\$ pour des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, dont 50 M\$ proviendraient du gouvernement du Québec.

Pour en savoir plus sur le programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20180308_TV_B_revisionProgramme.pdf

Les quartiers TOD

Un des grands paris d'aménagement du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) entré en vigueur en mars 2012 est la réalisation de quartiers de type TOD (Transit-Oriented Development) autour des stations du réseau de transport en commun métropolitain structurant. Au total, avec les stations du Réseau express métropolitain (REM), 159 aires TOD sont identifiées dans le PMAD où il est proposé d'orienter 40 % voire 60 % de la croissance des ménages d'ici 2031.

À ce jour, la Communauté a investi 1,7 M\$ dans le financement de 17 projets novateurs TOD répartis au sein de 14 villes du Grand Montréal, afin d'encourager l'aménagement de milieux de vie de qualité à proximité des points d'accès au réseau de transport en commun.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception des aires TOD adopté en 2013 par la CMM qui a pour but d'inciter les municipalités à trouver des approches innovantes dans la planification de leur aire TOD et de diffuser les réalisations à tous les partenaires de la Communauté.

Le programme a été très apprécié des municipalités de la région.

10

La Communauté demande au prochain gouvernement de :

- **Reconduire et bonifier son appui financier au programme TOD.**
- **Donner suite à la demande de la CMM de financer les aires TOD associées aux 27 stations du Réseau express métropolitain (REM).**

La Communauté a pour objectif d'enclencher la phase II du programme TOD avec une enveloppe de plus de 1,3 M\$. Cette enveloppe comprend les montants résiduels de la phase I. Les dernières résolutions adoptées par le comité exécutif de la CMM portaient à 2,7 M\$ la contribution financière visée pour la conception de l'aménagement des aires TOD du REM.

Pour en savoir plus sur les projets novateurs TOD de la Communauté

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20170810_rapportTod.pdf

Le logement social

L'aménagement de quartiers durables autour du réseau de transport en commun structurant ne peut se faire sans prendre en considération le design urbain, les déplacements actifs, la mixité des fonctions ainsi que le logement social et abordable. Plus qu'un toit, le logement constitue un fondement de l'épanouissement des personnes, du dynamisme et du degré de cohésion d'une communauté.

La Communauté salue l'implication du gouvernement du Québec en cette matière jusqu'à ce jour, mais rappelle que d'importants efforts supplémentaires sont requis afin que les ménages dans le besoin aient accès à un logement décent à coût abordable. En effet, malgré des efforts importants, les ménages qui connaissent des difficultés à se loger sont très nombreux. Dans le Grand Montréal, plus de 210 000 ménages locataires à faible revenu consacrent 30 % et plus de leur revenu au loyer et, de ce nombre, près de 120 000 y consacrent 50 % et plus.

Le logement social étant une responsabilité partagée, tous les partenaires doivent unir leurs efforts pour améliorer les conditions de logement de la population. Le logement répond à un besoin essentiel.

11

La Communauté demande au prochain gouvernement de :

- **Assurer un financement pluriannuel et adéquat pour tous les programmes de logements sociaux et abordables.**
- **Réunir les conditions permettant la livraison rapide des projets AccèsLogis en développement.**

À ce chapitre, la commission du logement social a développé une série de recommandations, entérinées par le comité exécutif, pour favoriser le développement du logement social et abordable, tout en préservant la qualité du parc existant.

Pour en savoir plus sur les demandes de la Communauté en logement social et abordable

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20180619_CLS_MandatPermanent2018.pdf

Les terrains industriels

La Stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels de la Communauté prévoit des mesures pour faciliter la mise en marché des espaces disponibles. La CMM avec ses partenaires a créé [Zoom Montréal](#). Il s'agit d'un outil Web de sélection présentant l'offre des espaces à bureaux ainsi que des espaces industriels et commerciaux à vendre ou à louer dans la région métropolitaine de Montréal.

Il faut également s'assurer de mettre en valeur les terrains industriels avec contraintes (p. ex. les anciens terrains d'Electrolux dans la ville de l'Assomption). Cela permettrait aux municipalités du territoire d'attirer des entreprises et de faciliter et accélérer leur implantation, ce qui ultimement aurait un impact positif sur leur développement économique et fiscal.

Pour y arriver, la Communauté privilégie la mise sur pied de comités-conjoints pour apporter des solutions concrètes aux contraintes d'utilisation des espaces industriels vacants et à redévelopper situés à l'intérieur du périmètre métropolitain. Ces comités-conjoints seraient composés de la CMM, de représentants gouvernementaux et de représentants municipaux.

La Communauté demande au prochain gouvernement de :

- **Contribuer à la mise en valeur des terrains industriels avec contraintes.**
- **Ajuster les programmes existants aux particularités des projets soumis.**

Une offre accrue de terrains industriels dépourvus de contraintes et prêts au développement – rendue possible par la mise en commun des efforts de la Communauté, du gouvernement et des municipalités – contribuera à rendre le Grand Montréal plus compétitif sur la scène internationale.

Pour en savoir plus sur les interventions de la Communauté en développement économique

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/developpement-economique/>

CONTINUER LE DIALOGUE AVEC LA TQMMAD

Afin de poursuivre une collaboration soutenue, il est nécessaire de reprendre le mécanisme de concertation prévu à la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à savoir la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQMMAD).

Son mandat est de favoriser la concertation à l'échelle métropolitaine pour assurer l'efficacité de l'action publique. L'objectif premier de la TQMMAD est d'assurer la cohérence de l'ensemble des planifications et des interventions publiques ainsi que leur respect de la réalité métropolitaine.

Les travaux de la Table portent sur des enjeux métropolitains et, au premier chef, sur la mise en œuvre du PMAD.

La TQMMAD est composée des cinq maires siégeant au comité exécutif de la Communauté et représentant respectivement chacun des cinq grands secteurs du territoire métropolitain, ainsi que des ministres responsables des régions administratives qui recouvrent ce territoire. Sont également invités d'autres ministres ou hauts dirigeants d'organismes gouvernementaux, selon les sujets traités. La présidence de la TQMMAD est assurée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

13

La Communauté demande au prochain gouvernement de :

- **Tenir une rencontre de la TQMMAD à l'automne 2018 et par la suite tenir deux rencontres par année.**

D'ailleurs, l'ensemble des demandes sur la mobilité durable, la gestion des plaines inondables, la gestion des matières résiduelles et l'attractivité du territoire constitue une feuille de route pour les échanges à venir avec la TQMMAD.

Pour en savoir plus sur la TQMMAD

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/M-22.1?&digest>

DES ATTENTES FONDÉES SUR LE PMAD

En matière de transport durable, le Grand Montréal se positionne avantageusement. Il se hisse au troisième rang des régions de plus de deux millions d'habitants ayant la plus forte part modale du transport en commun et se classe deuxième pour ce qui est du transport actif. Toutefois, il fait face à de nombreux défis. Les orientations et les attentes de la CMM s'inscrivent dans un contexte de recherche d'une mobilité plus sobre et plus durable, car si la mobilité est un facteur évident de compétitivité et d'attractivité du territoire, elle se doit d'être plus économe au plan énergétique et environnemental, au plan spatial et foncier et sur le plan strictement financier.

La CMM a défini des objectifs et des critères dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en matière de transport collectif (TC) métropolitain. Dans le respect des compétences de chacun, le PMAD et ces nouvelles attentes et orientations de la CMM constituent le cadre de référence pour toute approbation des plans stratégiques de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et des organismes publics de transport en commun (Société de transport de Montréal, Société de transport de Laval, Réseau de transport de Longueuil et Exo). Cette mesure assure la cohérence des interventions à l'échelle métropolitaine.

Pour la CMM, la solution passe par des investissements supplémentaires majeurs dans l'amélioration des actifs existants et dans le développement de l'offre de service des réseaux de transports collectifs et actifs et une meilleure coordination des interventions.



FAITS SAILLANTS

ORIENTATIONS ET ATTENTES DE LA CMM POUR LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE L'ARTM



Communauté métropolitaine
de Montréal



LES ATTENTES DES MUNICIPALITÉS DU GRAND MONTRÉAL POUR UN TRANSPORT COLLECTIF PLUS EFFICACE ET PLUS ATTRAYANT

3 ORIENTATIONS 18 ATTENTES



**MOBILITÉ : POUR UNE RÉGION
MÉTROPOLITAINE DURABLE
ET CONNECTÉE**

1 60 % DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ORIENTÉE AUTOUR DES POINTS D'ACCÈS

- 1 - Une offre de services accrue et améliorée sur le réseau de transport en commun métropolitain structurant (RTCMS)
- 2 - Un réseau et ses points d'accès qui appuient l'émergence de quartiers TOD (Transit-Oriented Development)
- 3 - Un RTCMS qui structure l'urbanisation à l'intérieur du périmètre métropolitain

2

HAUSSE DE LA PART MODALE DU TRANSPORT COLLECTIF À 35 % EN 2031

- 4 - Un RTCMS développé selon les densités d'activité humaine
- 5 - Des pôles économiques consolidés par des RTC structurants
- 6 - Des mesures préférentielles telles que des voies pour autobus selon les axes identifiés dans le PMAD
- 7 - Une expérience client améliorée grâce aux TI et à une tarification simplifiée et adaptée
- 8 - Plus de mobilité active et contribuer à la mise en place, d'ici 2031, des voies cyclables utilitaires du Plan directeur du Réseau vélo métropolitain de la CMM
- 9 - Une mobilité qui intègre les différents modes
- 10 - Un cadre financier et un échéancier respectueux des capacités des municipalités et de organismes
- 11 - Une collaboration efficace entre les intervenants du TC et les municipalités
- 12 - Une accessibilité universelle sur l'ensemble du réseau

3

RÉDUCTION DES GES

- 13 - Une électrification du parc d'autobus
- 14 - Une empreinte réduite des stationnements incitatifs et un aménagement adapté aux changements climatiques
- 15 - Un plan d'évaluation des vulnérabilités et d'adaptation aux changements climatiques du réseau

L'ARTM DEVRA ÉGALEMENT PRÉVOIR :

- 16 - Une modulation tarifaire qui prend en compte les orientations à venir de la CMM
- 17 - Un mécanisme de suivi du plan stratégique
- 18 - De nouvelles sources de financement des transports collectif et actif, dans le cadre de sa politique de financement, en collaboration avec la CMM



La Communauté métropolitaine de Montréal présente des solutions pour l'archipel

Pour mettre en oeuvre notre...

VISION 2025

Un archipel protégé, résilient et accessible à la population du Grand Montréal dans une perspective durable.

3 axes :

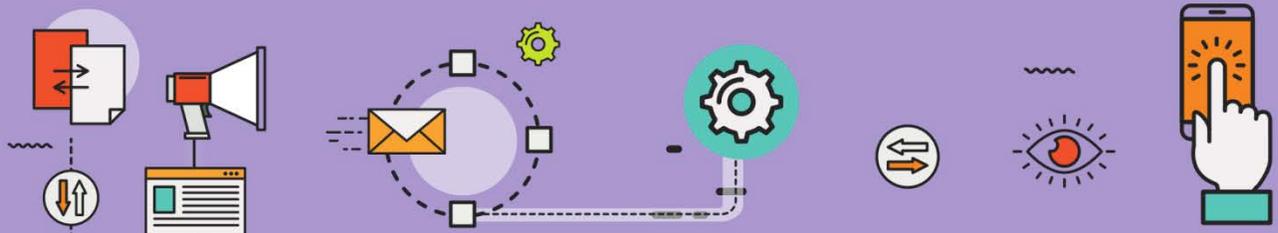
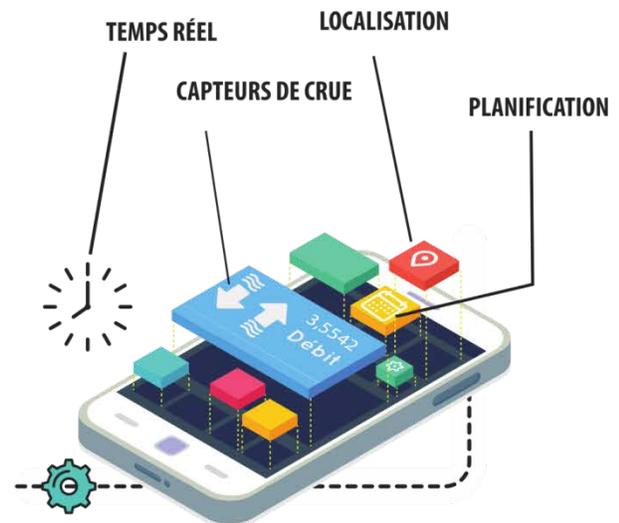
1. Un archipel protégé : la protection des différents éléments de l'écosystème (population, biens publics, milieux naturels et cadre bâti). La prévention des impacts par des mesures opérationnelles et coordonnées à l'aide d'outils et de systèmes en temps réel.
2. Un archipel résilient : une approche concertée pour la réduction des vulnérabilités en tenant compte des changements climatiques et par des actions planifiées telles que l'aménagement des berges et des plaines inondables.
3. Un archipel accessible : redonner à la population l'accès aux berges et à l'eau. Rendre disponibles les informations par des outils conviviaux et par des données ouvertes.



Pour y arriver...

UN PLAN D'ACTION ET DES OUTILS

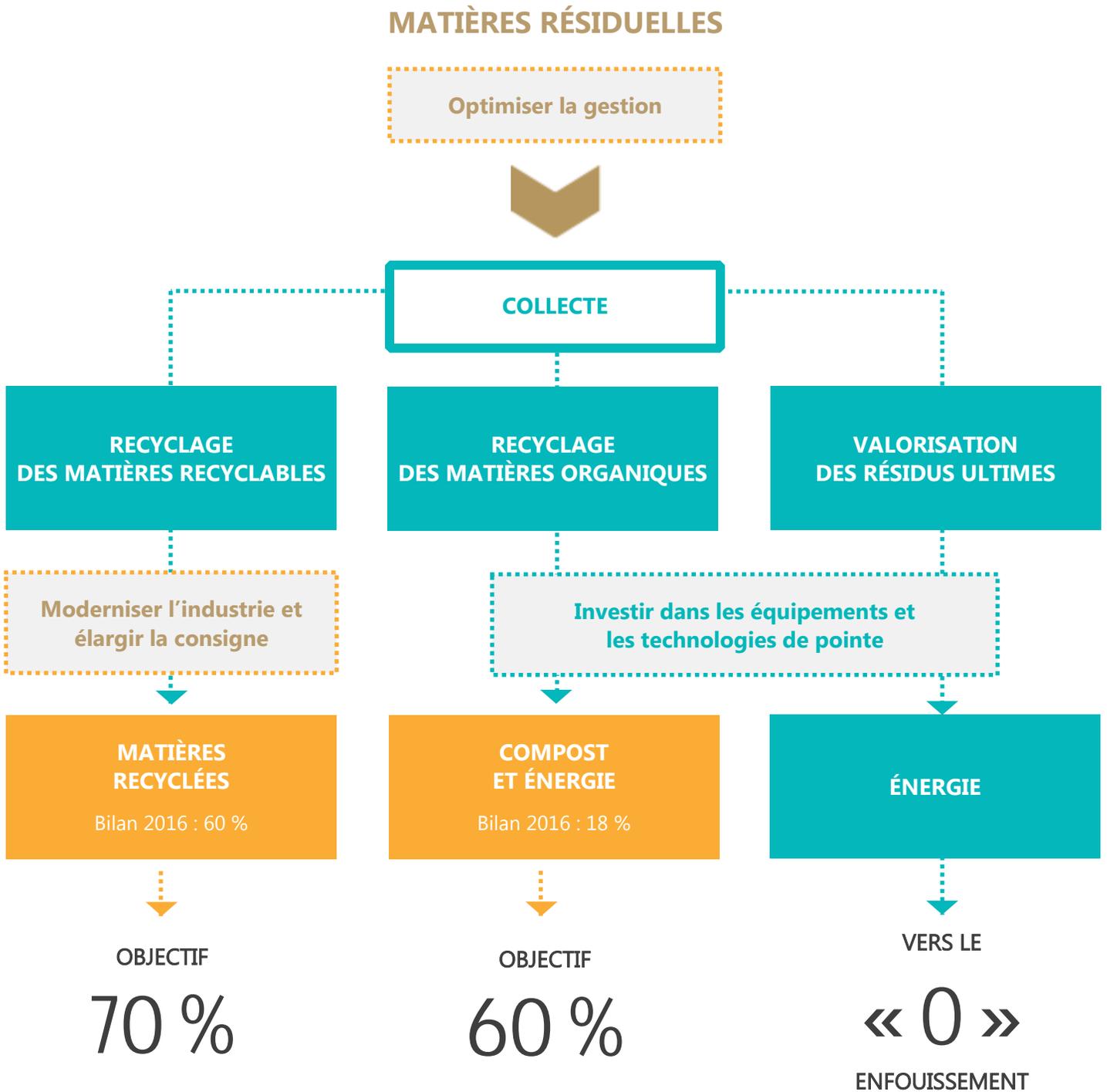
- Créer un Bureau de projet de gestion des risques d'inondation.
- Réaliser l'ensemble de la cartographie du risque annuel d'inondation.
- Élaborer une méthodologie commune pour modéliser l'écoulement des rivières des cours d'eau métropolitains et des cours d'eau locaux, selon les besoins.
- Effectuer les analyses nécessaires en vue d'améliorer la cohésion des interventions en matière de sécurité civile (ex. : gestion des barrages).
- Effectuer des analyses de vulnérabilité des milieux de vie.
- Développer une méthodologie opérationnelle pour la cartographie dynamique des risques.
- Harmoniser, à l'échelle de l'archipel, les outils et techniques pour déterminer les cotes de crue.
- Définir des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication entre les acteurs.
- Procéder à une gestion active des débits par une cartographie dynamique modélisant le risque d'inondation en temps réel.



ANNEXE 3

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)

Orientation 1 : 3RV-E (réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination)

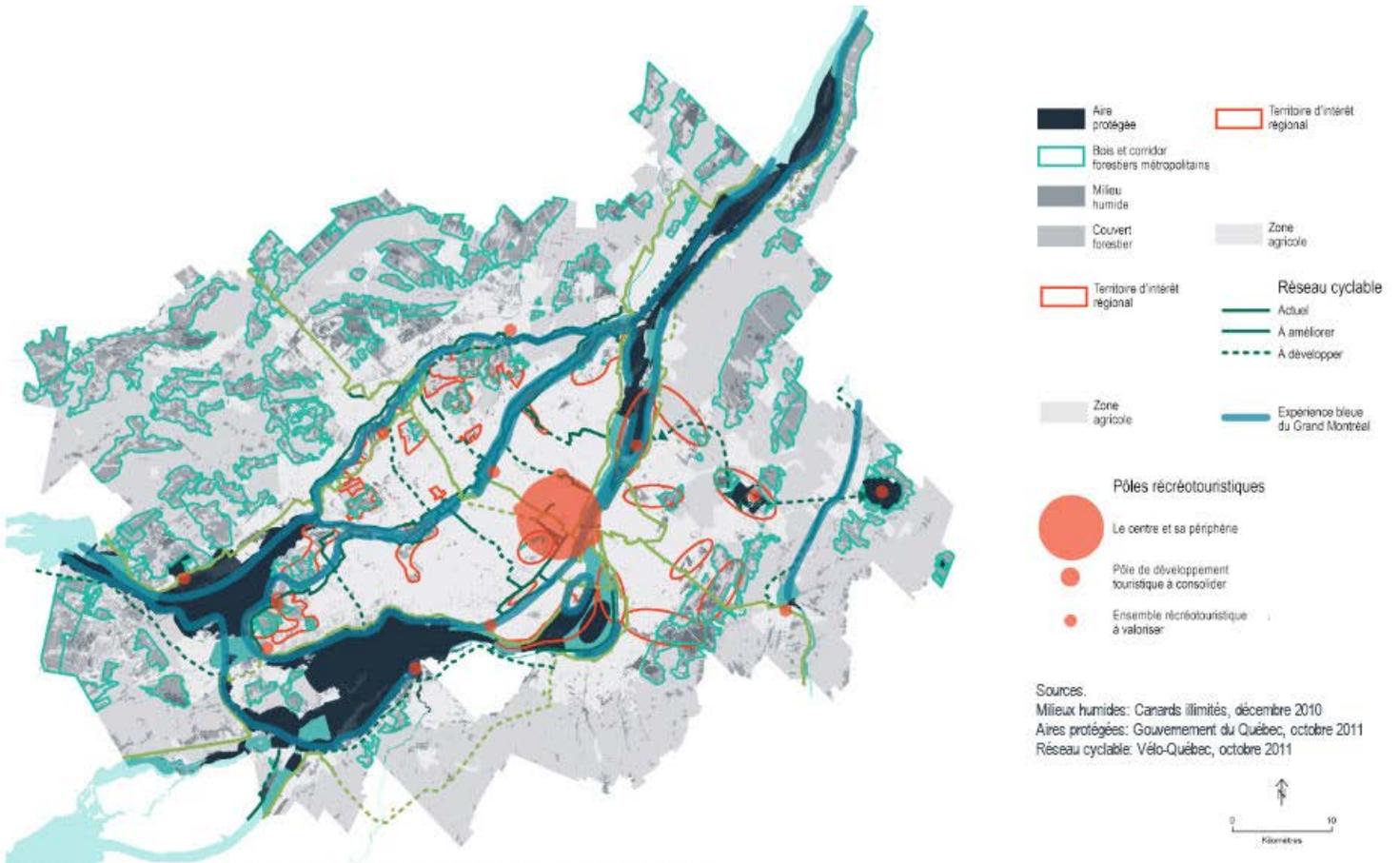


ANNEXE 4

LA TRAME VERTE ET BLEUE C'EST...

La consolidation de la vocation récréotouristique des ensembles d'intérêt métropolitain en favorisant la préservation des qualités patrimoniales et paysagères des lieux et la mise en valeur de ces espaces. Elle vise à :

- Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;
- Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains;
- Mettre en valeur les attraits naturels du Grand Montréal.



LES PROJETS BLEUS

Parcs riverains

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Aménagement de parc Zotique-Saint-Jean	–	Montréal	2012
Aménagement du parc Bellevue	–	Pincourt	2012
Aménagement du parc de conservation de la Rivière-Saint-Jacques	–	La Prairie	2012
Stabilisation de la rive de la pointe sud de l'île des Soeurs	–	Montréal	2012
Aménagement de la digue du RécéoParc	–	Sainte-Catherine	2012
Aménagement du parc de la Merci	–	Montréal	2012
Rénovation de la rampe de mise à l'eau et aménagement du parc de la Pointe-Valaine – Phase 1	–	Otterburn Park	2013
Rénovation au port de plaisance Réal-Bouvier	–	Longueuil	2013
Stabilisation de la rive du fleuve Saint-Laurent	–	Montréal	2013
Stabilisation des berges de la promenade Bellerive	–	Montréal	2014
Aménagement du parc de l'Île-Charron	–	Longueuil	2014
Aménagement du parc de la Rivière-Saint-Jacques	–	Brossard	2014
Aménagement du parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs	–	Montréal	2014
Aménagement de la berge du Père-Dalmas	–	Laval	2014
Aménagement de la berge Camille-Barbe	–	Laval	2014
Site d'observation de l'ancien pont Athanase-David	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Bois-des-Filion	2015
Aménagement de la plage de Pointe-Valaine – phase 2	–	Otterburn Park	2017
Remplacement de quais au parc Charbonneau	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Rosemère	2017
Aménagement au RécéoParc	Parc-plage du Grand Montréal	Sainte-Catherine	2018
Aménagement et mise en valeur des berges Perron	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Bois-des-Filion	En cours
Aménagement du secteur d'accueil	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Laval	En cours
Promenade fluviale du Grand Montréal (volet 1) – Piste multifonctionnelle	Parc-plage du Grand Montréal	Sainte-Catherine / Delson / Candiac / La Prairie / Brossard / Saint-Lambert	En cours
Aménagement d'un accès à l'eau au parc Aristide-Laurier	–	Terrebonne	En cours
Aménagement d'un accès à l'eau ainsi que d'une aire de repos	–	Lorraine	En cours
Pavillon du quai et terrasse	–	Les Cèdres	En cours
Projet de réaménagement de la berge 13 – 18 ^e Avenue	–	Pointe-Calumet	En cours

Plages et zones de baignade

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Parc-plage au parc Saint-Laurent	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Repentigny	2017
Plage de Verdun	–	Montréal	En cours
Aménagement de la plage de l'Est	–	Montréal	En cours
Bain Portuaire	–	Montréal	En cours
Vagues éternelles (secteur du parc des Rapides)	–	Montréal	En cours



Parc-Plage Saint-Laurent, Repentigny



Mise en valeur de la rivière Saint-Jacques, La Prairie

LES PROJETS VERTS

Conservation, découverte, randonnée et observation

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Sentier reliant le parc Edmour-J.-Harvey et le parc du Mont-Saint-Bruno	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	2017
Corridor vert du Ruisseau de Feu	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	2018
Protection et mise en valeur du parc Tailhandier	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Saint-Bruno-de-Montarville	2018
Aménagement du boisé du Plan Bouchard	–	Blainville	2018
Parc de conservation faunique du Ruisseau de Feu	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	En cours
Parc le Rocher	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Saint-Amable	En cours
Parc des étangs Antoine-Charlebois	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	En cours
Mise en valeur du Boisé du Tremblay	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Longueuil	En cours
Aménagement d'un bâtiment d'accueil au Centre Fernand-Seguin	Corridor forestier Châteauguay-Léry	Châteauguay	En cours
Sentier de découverte de la rivière à la Tortue	–	Candiac	En cours

Sentiers cyclables, pédestres et multifonctionnels

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Aménagement de trois haltes pour cyclistes (parcs de Beauséjour, Rainbeault et de la Merci)	–	Montréal	2012
Aménagement d'un lien cyclable au parc Edgewater	–	Pointe-Claire	2013
Rénovation de la promenade René-Lévesque – phase 1	–	Longueuil	2014
Rénovation de la Promenade René-Lévesque – phase 2	–	Longueuil	2014
Prolongement de la promenade Paul-Sauvé	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Saint-Eustache	2016
Prolongement de la TransTerrebonne	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	En cours
Protection et mise en valeur du Grand Côteau (abords du sentier cyclable)	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	En cours
Piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut	–	Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Terrebonne	En cours

Source : CMM, juin 2018.

* Projets financés par le Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et le Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds bleu).



Promenade Paul-Sauvé, Saint-Eustache



Aménagement de la plage de la Pointe-Valaine, Otterburn Park



Aménagement et mise aux normes d'un sentier, Sainte-Julie

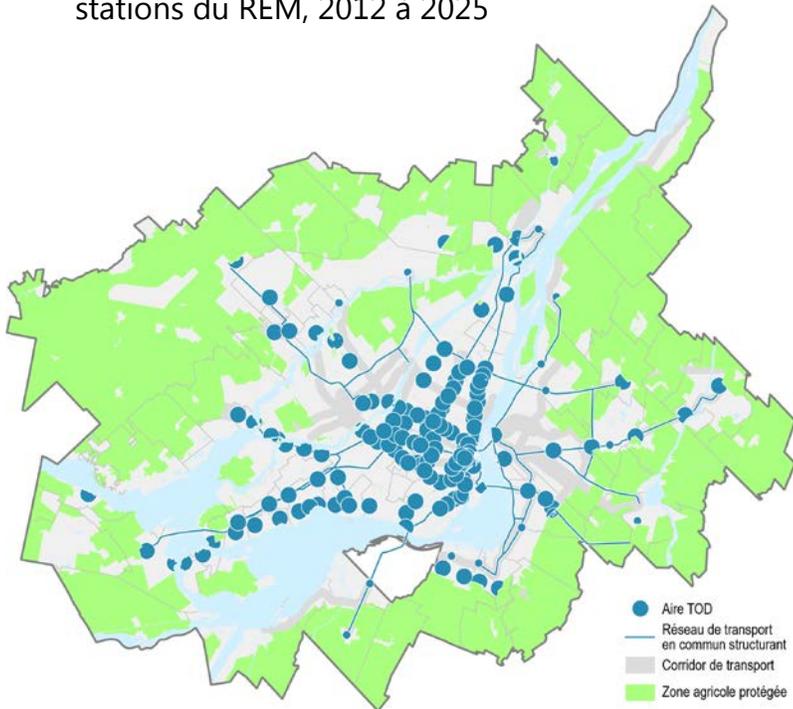


Ruisseau de Feu, Terrebonne

ANNEXE 5

Aires TOD

Programme de la CMM pour la planification des aires TOD dont les aires associées aux stations du REM, 2012 à 2025



2012-2017	2018	2019-2025
■ 17 aires TOD de complétées	■ 13 aires TOD en planification détaillée	■ 70 aires TOD dont la planification détaillée est à venir*

* Renouveau de l'appui financier gouvernemental à la planification détaillée. Ce nouveau programme vise la poursuite de la planification détaillées des 159 aires TOD dont les 27 aires associées aux stations du REM.



TOD Châteauguay



TOD Cartier, Laval



TOD De la Concorde, Laval

ANNEXE 6

Résumé des demandes de la CMM en logement social

	Horizon de programmation	Programmation du gouvernement du Québec	Attribution au Grand Montréal
Général	Pluriannuel	–	–
HLM-RAM	Minimum 2 ans	350 M\$ par an	177 M\$
AccèsLogis	Minimum 5 ans	3 000 unités par an	À terme, 65 % de l'enveloppe budgétaire
PSL AccèsLogis	Minimum 35 ans	Globalement : que les 2/3 des ménages vivant dans les projets AccèsLogis puissent bénéficier d'un PSL Pour chaque projet AccèsLogis : plancher de 30 % PSL	Près des deux tiers
PSL privé	Minimum 5 ans	–	Près des deux tiers

